

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal
du jeudi 10 Avril 2025**

**Délibération n° 4
DEL 2025/020**

OBJET :

REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

Réévaluation des tarifs au 01 mai 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 10 avril 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 25

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 8

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand)
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : M. BLESS Mathieu

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/005 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres,

Entendu l'exposé de M. le Maire relatif à la réévaluation des tarifs de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération n° 2025/005 du 17 mars 2025 du Conseil d'exploitation relative à la réévaluation de 5 % :

Sur les tarifs de la régie suivants :

- Organisation des obsèques
- Frais divers
- Cercueils et accessoires
- Caisses de réductions de corps
- Travaux d'exhumations
- Urnes cinéraires

Selon le tableau annexé à la délibération du Conseil d'Exploitation.

Sur les tarifs des prestations fournies à la chambre funéraire :

- Frais de dossiers
- Présentation en salon sur table réfrigérante
- Location de salon
- Table réfrigérante
- Case réfrigérante
- Frais de nettoyage et désinfection facturés aux opérateurs
- Location de salon par jour supplémentaire
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière

Selon le tableau annexé à la délibération du Conseil d'Exploitation.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres pour l'exécution technique et financière.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : Mathieu BLESS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB', written over the name of the secretary of the session.

Déposée en Préfecture le : **23 AVR. 2025**

Publiée le : **23 AVR. 2025**